

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition internationale. Gand. 1913
Auteur(s) secondaire(s)	Gounot, André (1878-1936)
Titre	La colonisation en Tunisie
Adresse	Tunis : Imprimerie-typo-lithographique Frédéric Weber, 1914
Collation	1 vol. (27 p.-[14] f. de pl.) : fotogr., graphiques ; 22 cm
Nombre de vues	55
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 885
Sujet(s)	Exposition internationale (1913 ; Gand) ; Colonisation -- Tunisie -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles Généralités scientifiques et vulgarisation
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	12/03/2025
Date de génération du PDF	12/03/2025
Notice complète	https://www.sudoc.fr/269819150
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8XAE885

Xae 885 1

A. GOUNOT

MEMBRE DE LA CONFÉRENCE CONSULTATIVE



La Colonisation en Tunisie



Extrait de la "TUNISIE ILLUSTRÉE"

Exposition de Gand 1913

TUNIS

IMPRIMERIE TYPO-LITHOGRAPHIQUE

FRÉDÉRIC WEBER

1914



885 XAE



Oasis Tunisienne

Photo Lehnert et Landrock

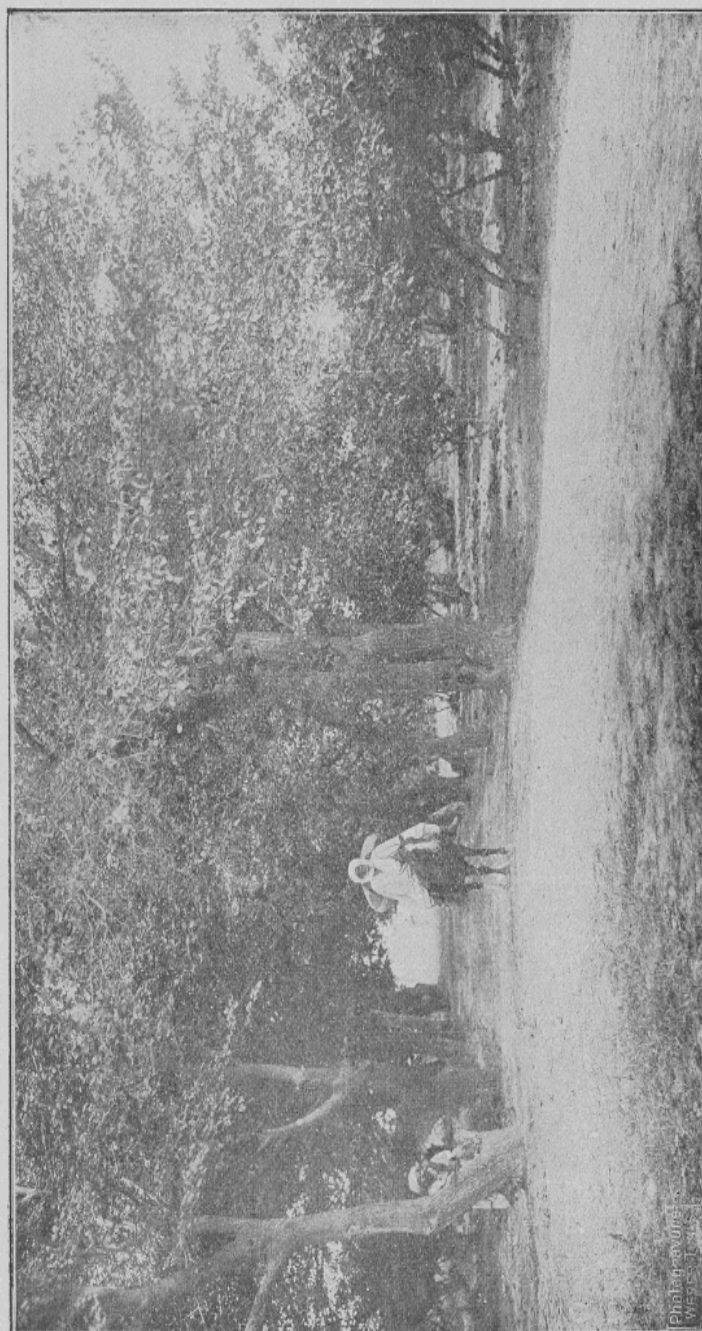


LA COLONISATION

EN

TUNISIE





Ferme française : allée de muriers

8° Xae 885

A. GOUNOT

MEMBRE DE LA CONFÉRENCE CONSULTATIVE



La Colonisation

en Tunisie



TUNIS

IMPRIMERIE-TYPO-LITHOGRAPHIQUE

FRÉDÉRIC WEBER





Dépiquage par les chameaux

Photo Lepiney

LA COLONISATION EN TUNISIE

Lorsque la France, en vertu du traité du Bardo, signé le 12 mai 1881, prit en main la réorganisation de la Tunisie, il y avait déjà une quinzaine d'années que les Européens étaient autorisés à y acquérir des propriétés rurales, mais ils n'y faisaient pas d'agriculture.

Les divers domaines passés entre leurs mains, concédés par les Beys ou achetés à des courtisans en disgrâce, étaient presque toujours immenses, tel celui de Gaffour, vendu par le ministre Mustapha ben Ismaïl, tel l'Enfida, vendu par un gendre même du Bey, le général Khéreddine, qui atteignaient respectivement 44.000 et 96.000 hectares.

Sur de pareilles étendues il eût été malaisé d'entreprendre une mise en valeur rationnelle ; aussi, en dehors du haras de Sidi-Tabet et de rares vignobles, tous ces vastes henchirs ne faisaient guère l'objet que de locations aux indigènes ; situation qui se continua du reste avec peu de changements pendant les premières années du Protectorat.

Quelques pionniers défrichaient des terres incultes ou plantaient de la vigne, généralement dans le voisinage des villes, mais cet effort restait limité à un petit nombre de propriétés. De pareilles opérations nécessitent, en effet, une assez grosse mise de fonds

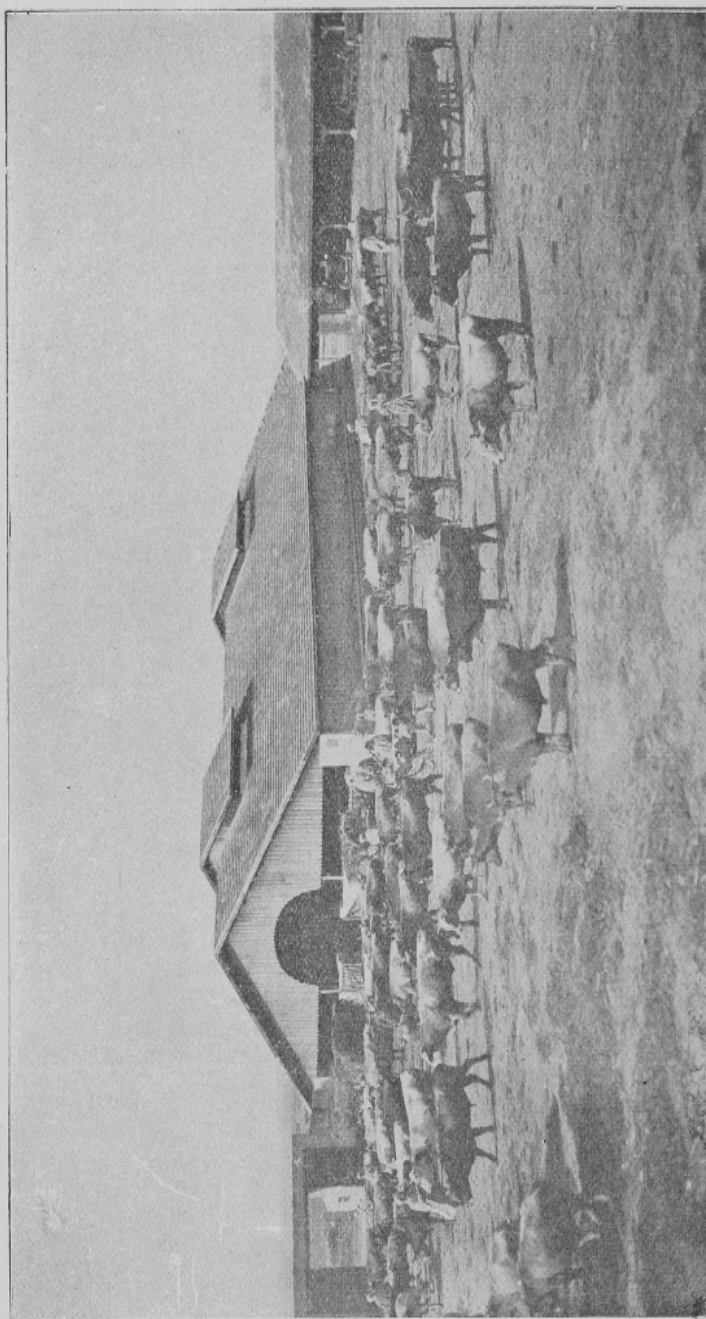
et les bénéfices n'étaient pas toujours en rapport avec le capital engagé; les nombreux échecs subis par ces initiateurs attestent les difficultés qu'ils eurent à surmonter.

D'une part, l'absence de traditions culturelles, l'ignorance où l'on se trouvait du climat local, donnaient aux récoltes un caractère aléatoire; d'autre part, le manque d'outillage économique, les incertitudes des titres fonciers, un régime douanier qui comportait, à l'importation, des droits très modérés et, à l'exportation, des taxes parfois prohibitives, rendaient précaire la situation des producteurs.

Dans de pareilles conditions, l'agriculture pouvait difficilement s'étendre et, pour la rendre lucrative, il fallait des routes, des chemins de fer, des ports et, plus encore, un certain nombre de mesures législatives.

En premier lieu, il importait de donner à la propriété une base certaine. Les titres notariés arabes n'offrant aucune sécurité, un décret du 1^{er} juillet 1885, signé par le Résident Général Cambon et inspiré de l'Act Torrens, créa pour les propriétés recensées des titres immatriculés et un régime que la plupart des nations pourraient envier à la Tunisie.

Ce point étant acquis, et le colon ayant la possibilité de donner à sa propriété une base indiscutable, il importait de favoriser l'écoulement des produits agricoles. Un décret beylical réduisit les droits d'exportation et une loi française, due en grande partie à l'énergie du Résident Massicault, autorisa à partir de 1890 l'admission en franchise dans la Métropole du vin, de l'huile, des céréales, du bétail et de quelques autres produits.



Intérieur de ferme française

Le marché français se trouvait de ce fait ouvert aux principales denrées tunisiennes, mais cette mesure devait être complétée afin de mettre les cultivateurs tunisiens dans une situation d'égalité avec leurs voisins d'Algérie. Ce fut l'œuvre des décrets de 1904 et 1907, pris du reste à la demande du pouvoir central, et qui élevèrent les droits d'entrée sur les céréales et les fèves.

Il est des mesures qui peuvent se traduire par des chiffres. Avant la loi de 1890, les blés se vendaient parfois moins de 13 francs le quintal sur le marché de Tunis, ce qui représentait à la propriété un prix dérisoire de 10 francs par hectolitre ; depuis 1904, le prix moyen du quintal de blé approche de 25 francs.

Il est inutile d'insister et l'on conçoit aisément les causes du peu de développement de l'agriculture européenne pendant les premières années du Protectorat.

Si l'on voulait résumer les principales phases de la colonisation, on pourrait, en se basant sur ces données, tracer comme suit les grandes lignes de son évolution.

Au moment de l'occupation, quelques domaines géants : l'Enfida, Gaffour, Sidi-Tabet, l'Oued-Zargua, se trouvent déjà entre les mains des Européens ; mais il s'agit de simples spéculations, comme il s'en est fait tout récemment au Maroc.

Puis, pendant une dizaine d'années, on voit entrer en jeu une colonisation essentiellement capitaliste, réalisant peu de bénéfices, du reste, par suite du régime douanier et du manque d'outillage économique. C'est sensiblement la situation actuelle du Maroc.

A partir de 1890 la réforme douanière rend la culture rémunératrice. Dès lors, la colonisation française

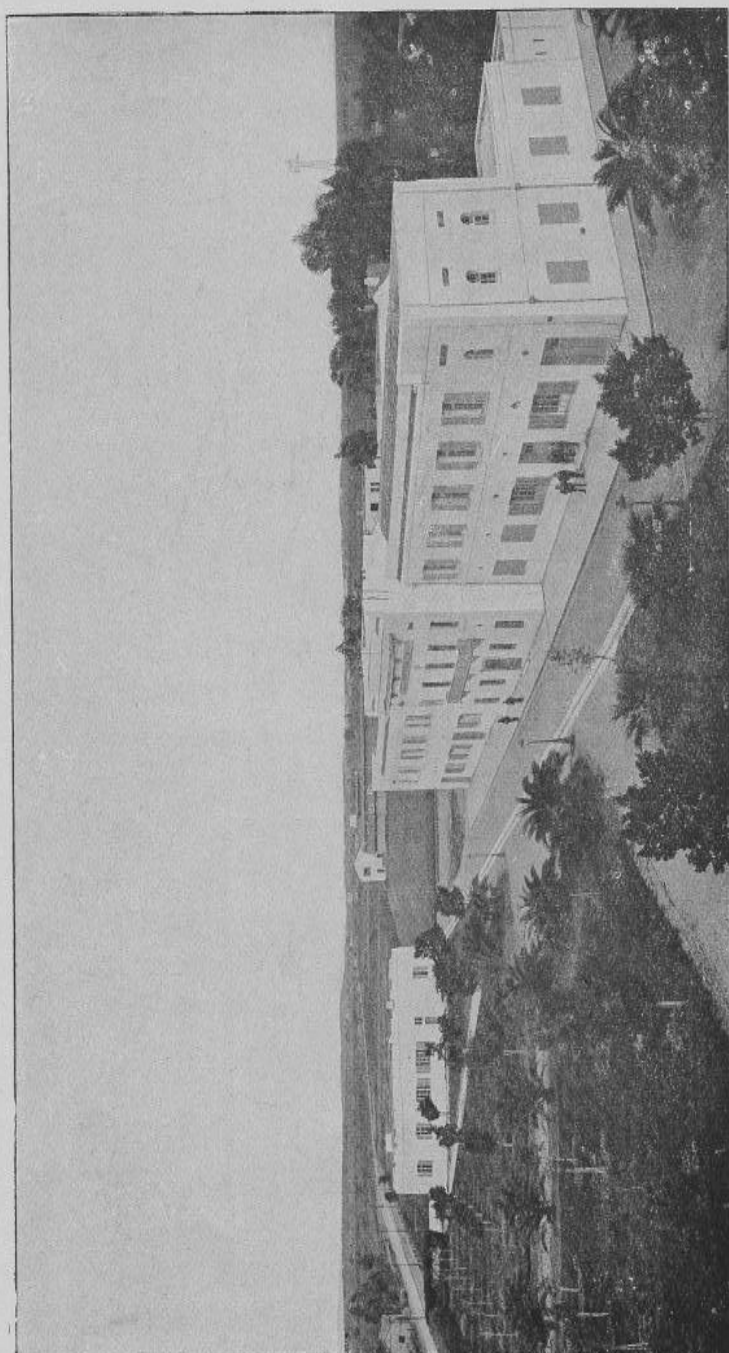
s'étend et se démocratise dans le Nord, favorisée par le prix encore assez bas des terres et par les premiers essais de lotissements officiels dûs au Résident Millet, tandis que, dans le Sud, d'autres lotissements amènent la plantation d'une véritable forêt d'oliviers.

Enfin, après la réforme douanière de 1904, la culture des céréales et l'élevage passent au premier plan, et de toutes parts les immenses henchirs se morcellent, les fermes se multiplient, les terres en broussailles sont défrichées. Partout où le régime foncier le permet, les agriculteurs français entreprennent leur œuvre de régénération ; parallèlement, une petite colonisation sicilienne, essentiellement paysanne et viticole, disposant de peu de terres, mais de beaucoup de bras, se crée elle aussi ; colonisation alternativement prospère ou misérable, suivant le cours des vins.

C'est de cette dernière période, d'une dizaine d'années à peine, que date l'essor réel de la colonie agricole française ; essor favorisé par la création en 1898 d'une Ecole Tunisienne d'Agriculture particulièrement prospère ; puis, par les nombreux lotissements domaniaux qui ont été effectués de 1901 à 1907, sous l'administration de M. Pichon ; enfin, par la hausse des vins survenue il y a trois ans, et par l'ouverture de multiples voies de communications.

Nous venons de voir que si l'occupation française remonte à 1881, les premières mesures législatives qui ont permis à l'agriculture tunisienne de prospérer ne datent que d'une vingtaine d'années et que certaines n'ont même pas une décade ; ce sont des considérations qu'il importe de ne pas perdre de vue lorsqu'on examine la marche de la colonisation.

Il reste à obtenir, en faveur de la petite colonisa-



Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis

tion, l'admission en franchise dans la métropole des fruits, légumes et primeurs ; ce sera l'œuvre de demain.

*
* *

Il y a encore quelques années, le touriste qui parcourait la Régence, la mémoire pleine de souvenirs du passé, sachant que ce pays fut un des plus riches et des plus peuplés de l'empire romain, pouvait difficilement échapper à un sentiment de surprise.

En dehors des fermes européennes ou de quelques régions privilégiées, que voyait-il, en effet, dans l'intérieur du pays ? Des collines déboisées, des plaines plus ou moins envahies par la brousse et, au milieu de ces broussailles, des champs de blé et d'orge, semencés dans une terre que la charrue n'avait même pas retournée. Presque pas de maisons en maçonnerie ; suivant les régions, de pauvres chaumières ou des campements, formés de tentes en poil de chameau ou de chèvre, servaient de logement aux habitants.

Et si ce voyageur, croyant avoir visité par mégarde une contrée particulièrement déshéritée, recherchait dans les publications officielles une documentation précise, il y découvrirait que le rendement moyen des terres était évalué à trois quintaux et demi de blé à l'hectare.

Dans un pays grand comme le quart de la France, qui a vraisemblablement nourri dans l'antiquité de 8 à 10 millions d'habitants et qui, par surplus, payait à Rome un important tribut en froment, le sol ne produisait plus dans les mauvaises années le grain nécessaire à l'alimentation d'une population réduite à moins de deux millions d'âmes !

En présence d'une pareille situation, le futur colon ne pouvait se défendre d'une certaine inquiétude.

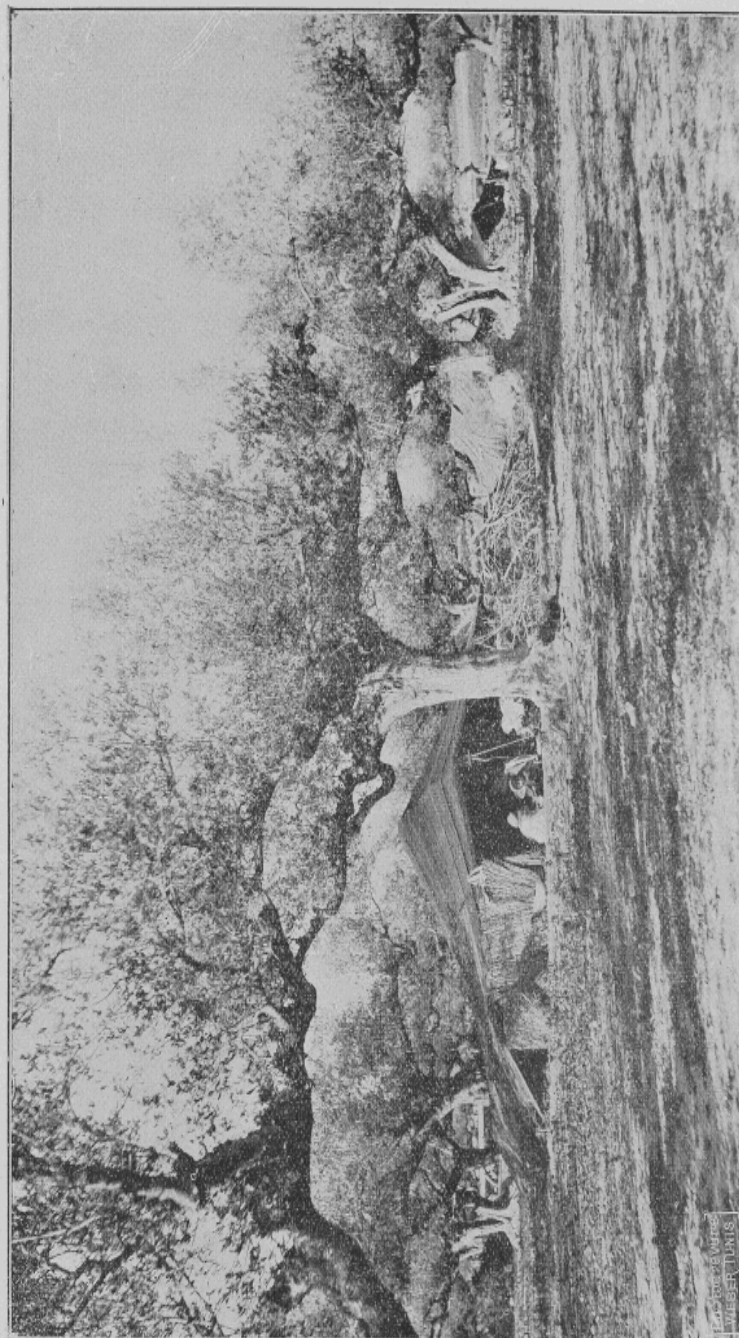
Cette terre, autrefois fertile, aurait-elle été épuisée par une exploitation prolongée? L'expérience prouve qu'il n'en est rien, et l'on peut maintenant se rendre compte des possibilités du pays, en parcourant les fermes qui le parsèment.

Une chose plus que toute autre caractérise la ferme tunisienne : c'est l'importance et la nature de son outillage. Certaines machines ne méritent pas de mention spéciale : ce sont des charrues de tous modèles, des faucheuses, des râteliers, des rouleaux, des herses, des semoirs et des épandeurs d'engrais ; mais voici également des charrues à disques multiples, des pulvérisateurs à grand travail et surtout des moissonneuses qu'on qualifierait presque de géantes : les plus petites ont 1^m80 de coupe, les autres atteignent 2^m10, 2^m40 ou bien, comme les espigadoras, opèrent sur un front de 3^m60. Cela constitue des appareils de très grande culture dont on ne trouverait pas l'équivalent dans les meilleures régions de la France.

Pendant tout l'hiver et tout le printemps ces charrues, traînées par de volumineux attelages, retournent profondément la terre que l'indigène se bornait à gratter de son araire d'enfant ; et sur ce labour, soigneusement hersé, les blés, qui ne produisaient que trois quintaux et demi, donnent des rendements moyens de huit à dix quintaux à l'hectare et parfois bien davantage.

La terre n'est donc pas frappée d'impuissance, il lui manquerait tout au plus du phosphate et les carrières de Tunisie sont là pour le lui rendre.

Mais d'après les anciens usages indigènes la mois-



Campement de nomades dans une olivette du Nord

son se fait à la faucille, par petites journées ; menée de la sorte, chez le colon elle durerait des mois et l'obligerait à limiter l'étendue de ses cultures. Heureusement, il a ses immenses moissonneuses qu'il conduit lui-même ou qu'il fait conduire par quelques ouvriers spéciaux. Lorsqu'il s'agit d'une espigadora, il lui arrive, avec six mulets, de couper huit ou dix hectares dans sa journée. Enfin, la récolte mise en gerbes, au lieu de procéder à un lent dépiquage, il sort sa batteuse à vapeur ou prend en location celle d'un voisin, et au bout de quelques semaines tous les grains sont nettoyés, ensachés et livrés ; dès le mois d'août, parfois en juillet, la campagne agricole est terminée.

L'expérience prouve qu'un colon travailleur, ne se livrant qu'à la culture des céréales, peut, avec l'aide d'un ou deux auxiliaires, faire presque toutes les opérations culturales que comporte une exploitation de 100 hectares, dont une moitié seulement ensemencée chaque année.

Nous venons de jeter un bref coup d'œil sur une exploitation céréalière ; il nous reste à ajouter que le cultivateur ne connaît pas de morte-saison, qu'il dispose d'une main-d'œuvre particulièrement souple, que son matériel agricole, déjà si parfait, se complète couramment de moulins à vent, moteurs à pétrole, hache-pailles, etc. ; aussi comprendra-t-on qu'il lui soit possible de donner à ses ouvriers, européens ou indigènes des salaires relativement considérables, tout en obtenant un prix de revient peu élevé.

Mais ce colon ne s'est pas borné à doter sa ferme de l'outillage le plus puissant et le plus moderne, il a également introduit des cultures nouvelles : l'avoine,

qui est annuellementensemencée sur plus de 40.000 hectares, le blé tendre, inconnu des indigènes, les fourrages artificiels et surtout la vigne, que les indigènes connaissaient, il est vrai, mais qu'ils cultivaient uniquement pour la production du raisin de table.

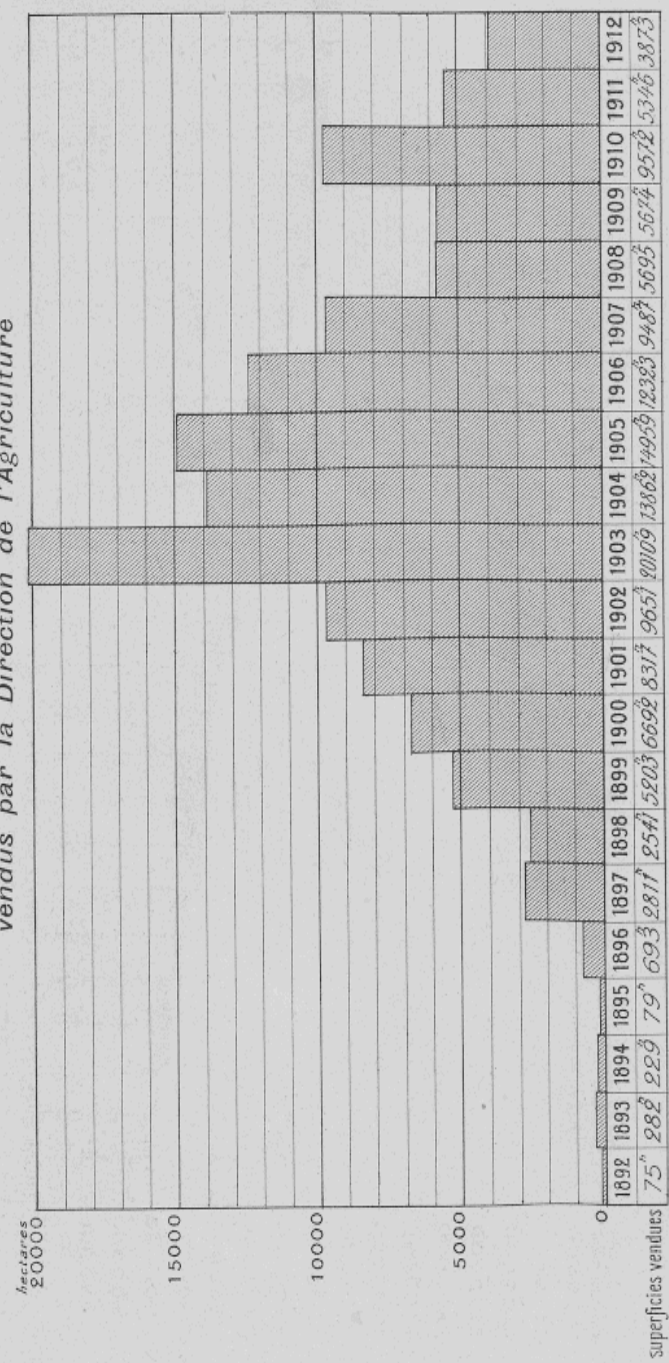
Pas plus que les céréaliers, les viticulteurs tunisiens n'obtiennent les énormes rendements de certains départements français ; mais les circonstances leur permettent de produire économiquement, ce qui revient au même, tant que la terre n'est pas d'un prix trop élevé. Uniquement composé de cépages francs de pied, rarement atteint par la gelée, redoutant peu les maladies cryptogamiques, le vignoble européen demande un minimum de frais, et couvre dès maintenant une superficie de 16.000 hectares. Inutile d'ajouter qu'avec les cours actuels des vins, il assure aux producteurs des bénéfices inespérés, succédant il est vrai à de dures années.

On ne saurait terminer cette esquisse sans parler de l'olivier, qui a manifestement constitué la principale richesse des territoires du Sud et du Centre, et qui est, aujourd'hui encore, appelé à régénérer d'immenses solitudes.

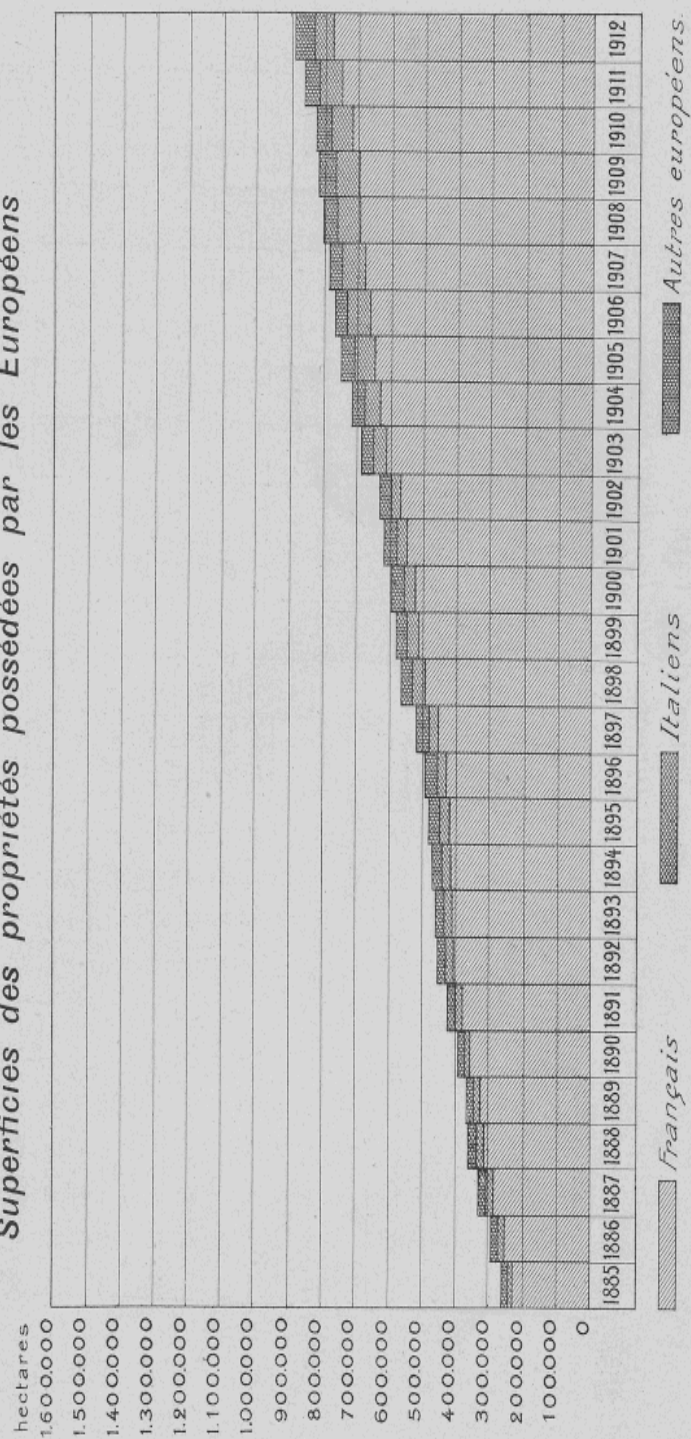
Dans aucun pays peut-être, l'arbre de Minerve ne trouve un habitat aussi favorable ; dans aucune contrée du bassin méditerranéen, en tout cas, il ne prend un développement aussi remarquable, il n'est l'objet de plus de soins que dans la région sfaxienne.

Profitant de cette heureuse circonstance, un assez grand nombre de capitalistes n'ont pas craint d'immobiliser des sommes considérables dans des plantations qui ne sont susceptibles de rapporter qu'après une période d'attente de quinze ou vingt ans ; mais

Graphique des lots
vendus par la Direction de l'Agriculture



Superficies des propriétés possédées par les Européens



leur initiative féconde aura permis, chose presque invraisemblable, de transformer plus de 50.000 hectares de terres de parcours, valant 10 ou 20 francs l'hectare, en plantations qui en vaudront 500 ou 1.000.

Comme on le voit, céréales, vignes, oliviers, sans parler des fèves, qui constituent une excellente plante sarclée, de l'horticulture, de l'élevage, en pleine évolution, tout cela représente dès maintenant un ensemble d'éléments sur lesquels il est aisé de baser une exploitation, d'une prospérité aussi durable que les oliviers millénaires que l'on retrouve parfois perdus dans la brousse.

Il ne saurait entrer dans le cadre de cette Revue de décrire les différentes régions agricoles de la Tunisie. Rappelons néanmoins que dans son ensemble le climat de cette contrée a toujours été caractérisé par l'irrégularité et la précarité des pluies. Les chutes d'eau annuelles diminuent du reste rapidement lorsqu'on se dirige du Nord au Sud, depuis le littoral de Tabarka, qui reçoit une tranche de un mètre, jusqu'au Sahara, où toute végétation devient accidentelle.

D'une manière générale, la région Nord et les Hauts-Plateaux conviennent plus particulièrement aux céréales et à l'élevage perfectionné ; le littoral de cette zone constitue un terrain d'élection pour la vigne et pour les cultures éventuelles de primeurs ; dans le Centre, l'olivier joue déjà un rôle prépondérant, qui s'accroît dans le Sud où il constitue, avec le mouton, à peu près la seule ressource du colon.

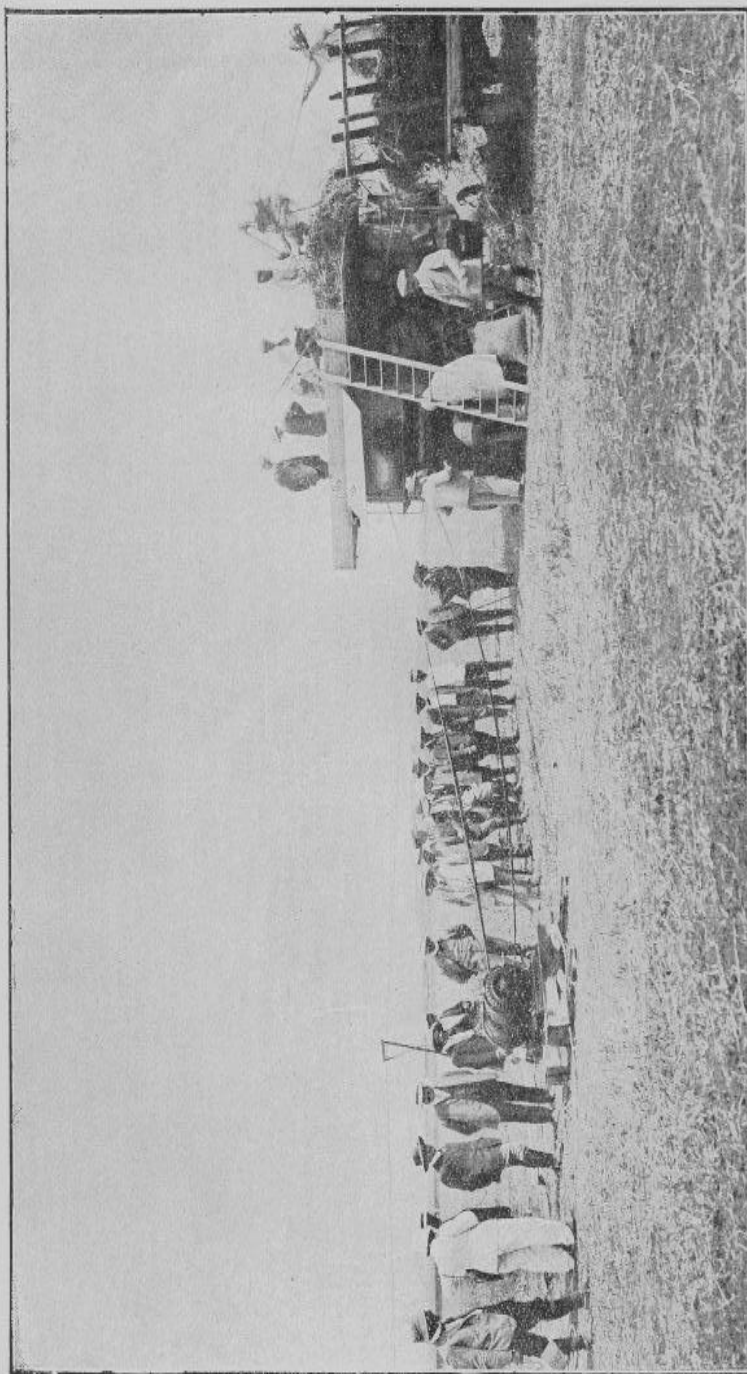
C'est dans le Nord et les Hauts Plateaux que la colonisation s'est la plus développée ; et aux dernières statistiques (fin 1911), si les Européens possédaient 880 000 hectares, on en trouvait 540.000 pour cette

zone. Dans cet ensemble, les Français dominent avec 750 000 hectares, suivis de loin par les Italiens qui en possèdent 85 000. Parmi les autres étrangers, citons à part, à l'occasion de l'Exposition de Gand, les Belges, à qui appartiennent notamment le très beau domaine de Chassart-Tefaha, à Medjez-El-Bab, et une importante olivette dans le voisinage de l'ancien port d'Utique.

On voudrait pouvoir décrire en détail les transformations agricoles dues à l'intervention européenne : la plaine de Crétéville et la vallée du Khanguet, couvertes de riches vignobles ; le Munchar, qui par ses nombreuses fermes, ses prairies de fourrages, son bétail et ses beaux champs de céréales, rappelle les plus riantes campagnes de France ; les plaines de Mateur, de Medjez et de Souk-el-Khemis, qui ne sont au printemps qu'une mer d'épis ; les olivettes sfaxiennes éveillant l'idée d'un parc et dont le bon entretien est cité jusque dans les ouvrages américains sur le dry-farming ; mais il faut nous borner à donner quelques exemples typiques.

A Bordj-Cédria (la ferme des jujubiers épineux) un domaine de 3 000 hectares, qui se louait moins de 3 000 francs, a été transformé en un véritable centre ; Potinville, où vivent des centaines d'ouvriers et qui ne compte pas moins de 600 hectares de vignes.

L'enchir de Garaat-el-Attach (la plaine de la soif) était également loué 3 000 francs et faisait vivre misérablement neuf familles, ensemençant moins de 80 hectares. Passé en 1906 entre des mains françaises moyennant une location triple (10 500 francs), six ans après on en avait extrait 12 000 quintaux de charbon provenant des défrichements, et les ensemençements



Les élèves de l'Ecole d'Agriculture suivant, le fonctionnement d'une battuse électrique

du domaine de Montarnaud atteignaient 850 hectares.

Dans un cadre plus modeste, un jardinier français, installé en pleine forêt de Khroumirie, fait vivre une douzaine d'indigènes grâce aux produits d'un terrain de 3 hectares, autrefois couvert de fougères.

Enfin, comme bel exemple d'initiative, citons aussi un colon de Souk-el-Khemis qui, voulant augmenter le produit de ses terres par des labours profonds, a créé, pour actionner ses charrues, une usine électrique de plus de 100 chevaux, usine qui utilise comme combustible, et ce n'est pas sa moindre originalité, l'excédent de paille provenant de la propriété (*Journal d'Agriculture Pratique*, février 1913).

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que les terres ainsi vivifiées par le travail et les capitaux des colons proviennent, en très grande majorité, d'achats faits directement aux anciens détenteurs du sol ; l'Administration se bornant à seconder ces entreprises par la création de routes, d'écoles, de bureaux de poste, etc. Mais en présence de pareils résultats, le Gouvernement, tout en s'interdisant rigoureusement les concessions gratuites, est entré depuis bon nombre d'années dans une voie féconde par la création de lotissements.

Dans le Sud, des terres de peu de valeur ont été cédées, par lots généralement importants, au prix uniforme de 10 francs l'hectare et sans distinction de nationalité, aux planteurs s'engageant à les transformer en olivettes.

Dans le Nord, où les pluies sont plus abondantes et les terres plus chères, les lots, de contenance limitée, ont été exclusivement réservés à la petite colonisation française, et sont vendus d'après l'estimation du moment, mais avec d'importantes facilités de paiement.

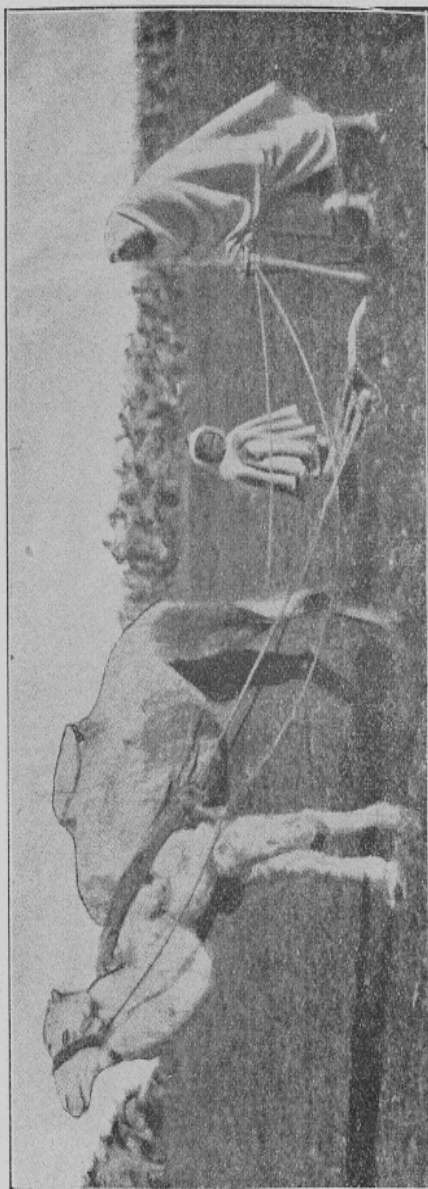
Près de 120.000 hectares de terres du Nord sont ainsi passés entre des mains françaises (sans compter 30.000 hectares vendus au comptant) et depuis que l'Etat, se ralliant aux vues des représentants de la Colonie, a autorisé le fractionnement du prix en dix annuités, ces lotissements sont devenus le plus efficace des moyens de peuplement rural.

Un grand nombre de nos compatriotes, parmi lesquels une élite de contre-maitres, fermiers ou métayers, ne disposant que de ressources limitées, mais riches d'énergie et prêts à tous les sacrifices pour améliorer leur sort, ont trouvé dans cette combinaison le moyen d'accéder à la propriété.

A côté d'eux s'installaient aussi les anciens élèves de l'Ecole d'Agriculture de Tunis; et la présence dans notre jeune colonie de ces deux éléments, l'un ayant reçu une instruction scientifique développée, l'autre façonné par la rude vie des champs, n'a pas peu contribué à établir le juste équilibre que l'on se plaît à observer dans la composition de la colonie agricole, où le praticien expérimenté et l'agronome à la recherche du progrès se complètent mutuellement.

Enfin, l'exemple du succès étant contagieux, les fellah musulmans, si longtemps endormis dans leur fatalisme religieux, se sont en partie réveillés. Aidés et encouragés dans leur évolution par le Résident Général actuel, M. Alapetite, qui a particulièrement à cœur la rénovation de l'agriculture indigène, ils ont employé à leur tour des charrues, des moissonneuses lieuses, des batteuses, des engrais même, et, tout en améliorant leur situation, ils sont devenus à ce titre des clients de l'industrie occidentale.

Nous atteignons actuellement une période, où une



Sud Tunisien — Araire en bois trainé par un chameau

prospérité aussi générale nécessitera peut-être une modification dans certaines formules de colonisation. Les prix relativement élevés atteints par les bonnes terres, 500 francs par hectare et parfois beaucoup plus, exigent en effet des nouveaux venus un capital croissant et ont trop souvent limité l'importance des lotissements administratifs ; c'est ainsi que depuis plusieurs années le nombre des parcelles mises en vente par l'Etat est toujours bien inférieur aux demandes.

Tout en constatant cette situation, il y a lieu d'ajouter qu'il existe encore trop de terres incultes ou à peu près, pour que l'on n'assiste pas à une nouvelle poussée le jour où disparaîtront certains obstacles qui s'opposent à leur morcellement et à leur aliénation.

En attendant, les colons anciens offrent aux nouveaux venus les cadres d'une organisation chaque jour plus complète.

En premier lieu une Chambre d'Agriculture qui, en toutes circonstances, a su défendre avec autorité les intérêts des colons français, tant en vertu de ses attributions, que grâce à l'énergie de son président de 20 années, M. de Carnières, dont le nom est indissolublement lié à l'histoire du Protectorat.

D'autre part, les œuvres de mutualité, caisses de crédit ou d'assurances, coopératives d'achat et de vente, sociétés d'études ou d'élevage, viennent en aide au cultivateur dans sa lutte contre un sol qu'il faut dompter et contre des fléaux dont on ne peut pas toujours se protéger.

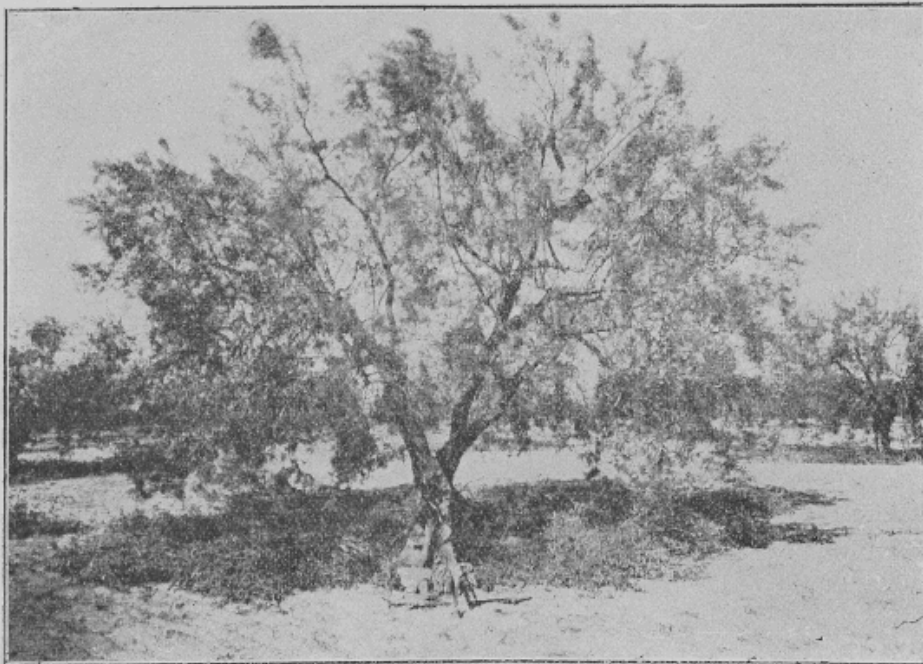
Il eût été intéressant pour conclure de citer des chiffres permettant de mesurer les résultats économiques de la colonisation ; en l'absence de tout document, nous aurons recours à un exemple. En Tunisie, le vin

et l'avoine proviennent presque exclusivement des fermes européennes ; or, après avoir assuré la consommation locale, ces denrées contribuent à l'exportation pour une somme annuelle qui n'est pas moindre de 12 millions. Si l'on songe qu'il y a seulement 15 ans le commerce d'exportation de la Régence ne dépassait pas 36 millions ; si l'on ajoute qu'à cette époque le nombre des propriétaires européens s'élevait à 1.600, qu'il n'est actuellement encore que de 4.500, on ne saurait trop admirer la rapide évolution dont les agriculteurs européens sont les artisans et aussi, félicitons-nous en, les premiers bénéficiaires.

*
* *

Après avoir constaté la prospérité matérielle de la colonisation agricole en Tunisie, il nous reste à envisager un dernier point : que deviendront les Européens fixés dans la Régence ? La Tunisie sera-t-elle comme l'Inde et l'Egypte une colonie d'exploitation ? Doit-elle, au contraire, constituer une de ces colonies de peuplement dans lesquelles revit en quelque sorte la mère-patrie ? En ne nous occupant que des lois sociologiques, nous répondrons sans crainte que la Tunisie peut être considérée comme une véritable colonie de peuplement.

Placée au centre du bassin méditerranéen, sous la même latitude que la Sicile ou la Grèce, dépeuplée par l'anarchie barbaresque, entourée d'autre part de pays surpeuplés, elle doit fatalement tenter les immigrants. Plusieurs faits attestent que la Régence, avec sa population réduite (elle est évaluée à moins de 6 habitants au kilomètre carré dans le contrôle de Mak-



Sfax taille de l'olivier



Sfax : cueillette des olives

tar, tandis que la moyenne est de 72 en France et de plus de 100 en Italie), constitue, par un principe analogue à celui des vases communicants, un foyer d'attraction pour les populations des pays voisins.

C'est ainsi qu'avant l'occupation, en dépit de circonstances qui obligeaient presque tous les Européens à vivre agglomérés dans les villes du littoral, leur nombre atteignait déjà 25 ou 30.000, parmi lesquels plusieurs centaines de Français. Trente ans plus tard, le recensement de 1911 nous révèle 46.000 Français et une population italo-maltese qui, sans aucun encouragement officiel, s'est élevée à 99.000 unités. Actuellement l'élément européen peut être évalué à 10 % de la population musulmane.

Cet accroissement, qui a fait sextupler le nombre des Européens en moins d'un tiers de siècle, provient à la fois d'un chiffre élevé de naissances et de ce voisinage tout à fait exceptionnel, qui met les côtes de la Régence à quelques heures de l'Europe. Pour apprécier les avantages de ce rapprochement, qu'on songe à la distance séparant l'Angleterre de toutes ses colonies de peuplement, le Canada, le Cap et surtout l'Australie !

Mais autre chose contribue à donner à la Régence, envisagée toujours comme pays de peuplement, un caractère absolument particulier, c'est l'action de la religion musulmane, qui rend tout mariage mixte à peu près impossible et empêche par suite toute fusion entre Européens et indigènes.

Sans cette circonstance, et étant donné leur écrasante supériorité numérique du début, les anciens habitants du pays eussent assimilé les nouveaux venus pour ainsi dire au fur et à mesure de leur

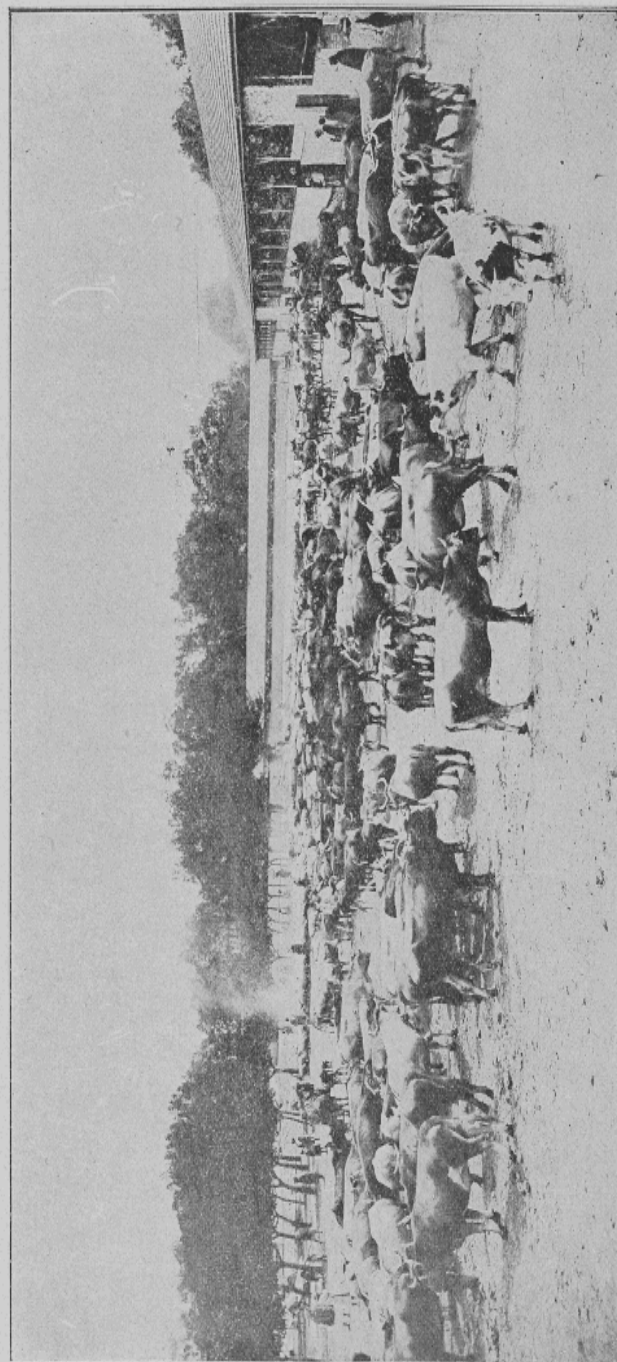
débarquement; les immigrés se seraient fondus dans la masse presque sans y laisser de trace, comme les conquérants arabes se sont perdus dans les peuples islamisés par eux. Seul l'obstacle religieux a permis aux Européens de former un noyau déjà si important que, dans quelques localités, leur disparition ne peut plus être envisagée. C'est ainsi qu'à Tunis même un dénombrement récent a révélé que la population européenne égalait déjà la population musulmane.

On ne saurait trop insister sur les avantages de cette situation.

Dans les colonies telles que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, l'élément européen a provoqué la suppression de l'élément indigène, et comme il n'y a pas eu fusion de races, les anciens habitants disparaîtront presque sans laisser de vestiges. Dans l'Amérique du Sud et les Antilles, au contraire, après conversion des peuplades fétichistes, c'est une race de métis qui a pris naissance.

En Tunisie, où la population indigène est infiniment plus dense qu'en Amérique, et où il ne saurait être question de sa suppression (nous la protégeons même contre l'alcool, dont la consommation est interdite aux musulmans sous peine de prison), toute fusion se serait faite au profit des indigènes; les Français auraient disparu, comme disparaissent ceux de nos compatriotes qui se rendent chaque année en République Argentine, comme disparaîtront les millions d'Allemands qui ont contribué à peupler les Etats-Unis.

Tout au contraire, nous pouvons envisager pour nos colonies de l'Afrique du Nord une situation quelque peu analogue à celle du Canada, où deux peuples, les



Ferme française : bétail

Canadiens français et les Canadiens anglais, prospèrent, l'un à côté de l'autre, contribuant à la mise en valeur d'un même pays, sans toutefois se pénétrer nettement séparés par le fossé religieux.

Si l'on songe que, dans notre empire Nord-Africain, la colonie européenne constitue actuellement une masse de près d'un million de personnes, Français, Italiens, Espagnols, etc., parmi lesquels nos compatriotes sont la majorité et ont le triple prestige du pouvoir, de la fortune et de l'instruction, on admettra aisément que la fusion se fera entre ces différents éléments européens au profit de notre langue et de notre civilisation.

Si l'on veut bien se souvenir, d'autre part, que les tribus indigènes habitant l'Algérie, la Tunisie, et nous ajouterons le Maroc, sont essentiellement hétérogènes, ruinées par un passé de luttes à main armée, divisées en sectes opposées et parlant deux grandes langues, l'arabe et le berbère, on comprendra aisément combien considérable sera l'action de la France sur ces peuples arriérés de plusieurs siècles. Nos mœurs s'implanteront peut-être; en tout cas nos produits s'imposeront, notre langue deviendra la langue commune, le véhicule des idées.

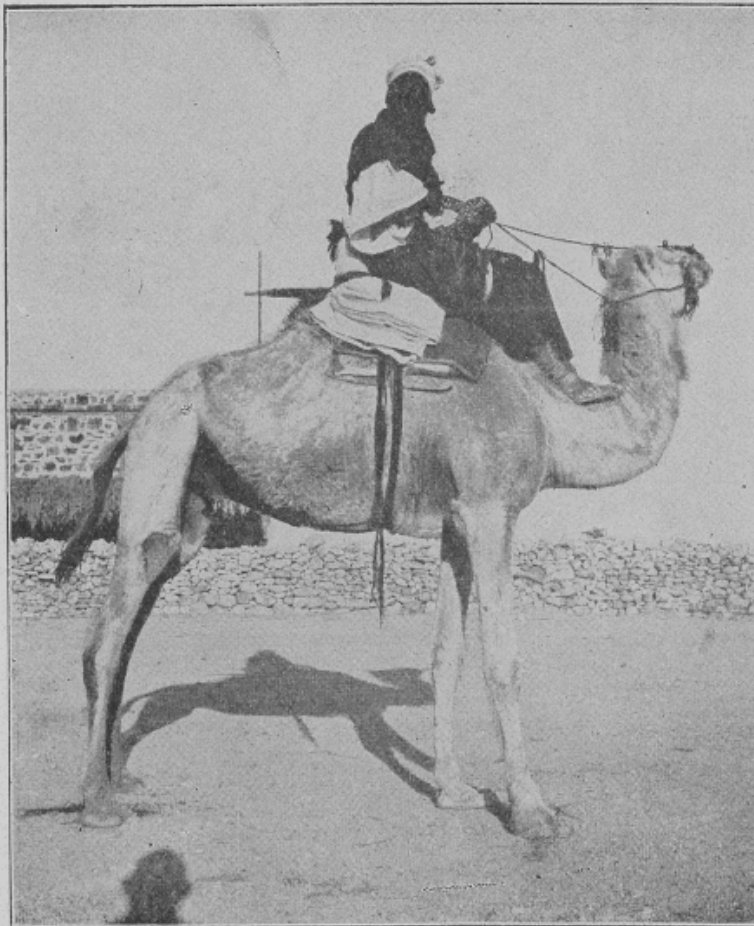
A la création de cette nouvelle France, entrevue par Prévost-Paradol, et qui devrait être une des préoccupations principales de nos dirigeants, on peut sans crainte convier tous les Français, quelle que soit leur contrée d'origine. Il résulte, en effet des travaux publiés par MM. Bertholon et Chantre, (*ANTHROPOLOGIE DE LA BERBÉRIE ORIENTALE*) qu'on trouve encore dans l'Afrique du Nord des tribus rappelant par leur taille élevée, leurs cheveux blonds, leurs yeux clairs et la forme de

leur crâne, les races les plus grandes du Nord de l'Europe. Cet élément venu dans les périodes préhistoriques a subsisté, non seulement dans les régions montagneuses du Nord, mais aussi dans les plaines du Centre et jusque chez certaines tribus sahariennes. Quelques préjugés de caste, les guerres qui se faisaient autrefois de tribu à tribu, l'ont conservé dans un état de pureté relative, et la présence parmi les nomades d'hommes qui pourraient être comparés à des Anglais ou à des Suédois, constitue une preuve irréfutable de la faculté qu'ont les Européens de s'acclimater en Tunisie et d'y faire souche.



Il résulte des lignes précédentes qu'un courant spontané d'émigration porte les Européens à s'établir dans l'Afrique du Nord et, en particulier, dans la Régence. Manifestement, ceux qui s'expatrient de la sorte ont trouvé dans la colonie des conditions d'existence plus larges que dans leur pays d'origine.

Il est de toute justice d'ajouter que si la Tunisie, ruinée et dépeuplée, est actuellement dans une période de transformation complète, elle le doit à ces mêmes Européens : comme gouvernants ils lui ont procuré la paix, la sécurité et de meilleures méthodes d'administration ; mais en plus, et individuellement, ils lui ont apporté des intelligences, des énergies et des capitaux. La mise en valeur du sol tunisien, le rétablissement des fermes, des plantations, des aménagements de montagnes, des aqueducs qui existaient dans l'antiquité, n'exigeront-ils pas des centaines de millions ou plutôt des milliards que les populations indigènes sont dans l'impossibilité d'économiser ?



Les races blanches du Sahara Touareg voilé sur un méhari

Si par des mesures artificielles on venait à enrayer l'action européenne, il est permis d'affirmer que, du même coup, on enrayerait, ou du moins on ralentirait fortement, l'évolution qui constitue la meilleure justification du Protectorat.

Les agriculteurs français notamment, ont été une cause d'enrichissement pour le pays et pour les travailleurs indigènes. Les défrichements ont permis de mettre en culture quantité de terres inutilisées ; les labours préparatoires et les pratiques dites de Dry-Farming sont destinés à doubler, à tripler peut-être, la superficie pouvant être économiquement consacrée aux céréales ; la vigne a permis d'édifier des fortunes ; et les plantations d'oliviers, qui sont vraisemblablement destinées à se continuer pendant des siècles, constituent déjà une œuvre grandiose. Quant aux indigènes, ils obtiennent dans les fermes des salaires toujours plus élevés et souvent doubles de ceux accordés par leurs coreligionnaires.

Mais il est difficile de fixer une limite au progrès, et déjà par l'expérimentation généralisée, par les cultures irriguées et par les plantes industrielles, on voit s'ouvrir de nouveaux horizons. Une seule circonstance, l'insuffisance numérique de la main-d'œuvre, pourrait retarder certaines réalisations : heureusement là encore la science apporte sa solution sous forme d'appareils de mécanoculture et nul doute qu'ils ne transforment un jour certaines exploitations en véritables usines.

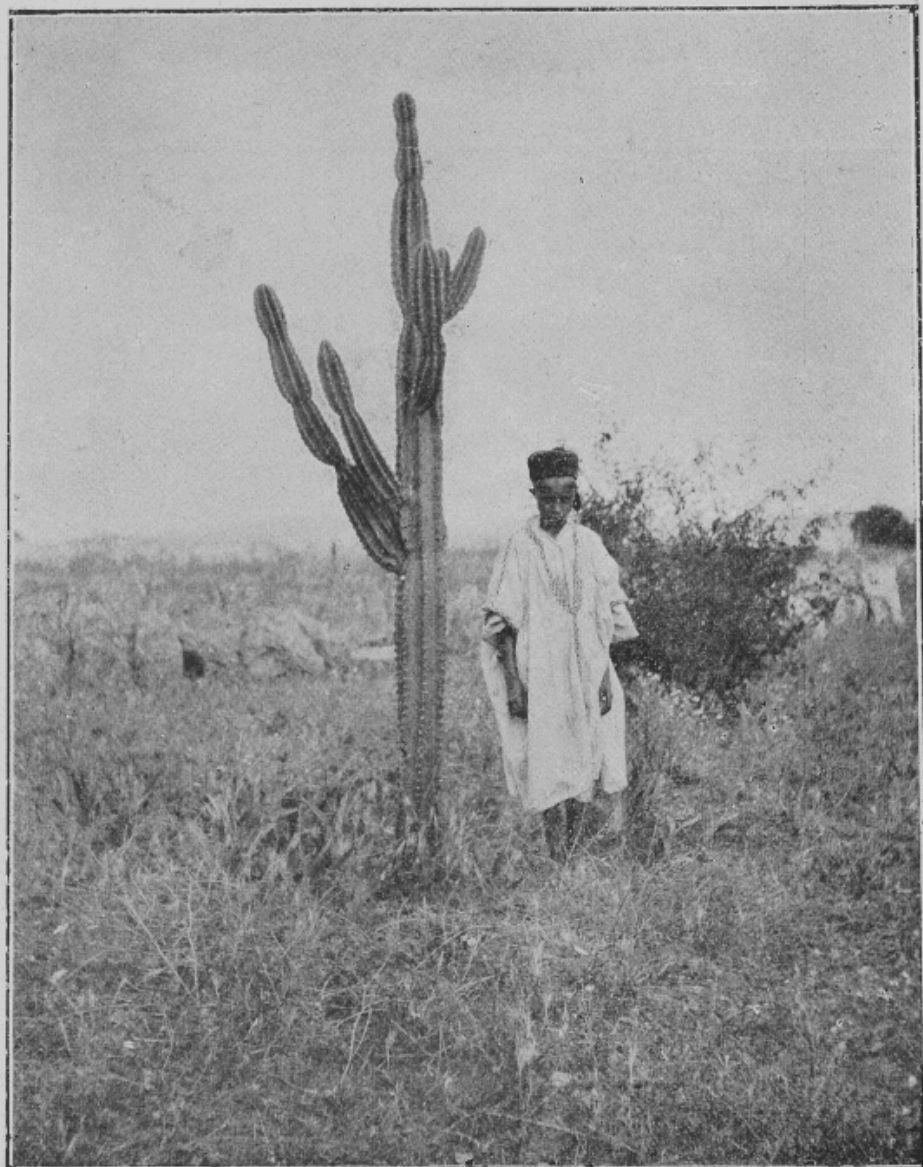
Il n'appartient à personne de fixer, ni une date aux découvertes, ni une limite au progrès, mais toutes les améliorations effectuées en agriculture tunisienne laissent place aux meilleures espérances.

Le colon français ne l'ignore pas et, de toutes les forces de son intelligence, il poursuit la recherche du mieux. L'existence qu'il mène n'est pas exempte de fatigues, de privations et parfois de dangers; comme tous les agriculteurs, il est soumis aux aléas du climat; et il a encore à redouter pour lui-même la crise de l'acclimatement, les ennuis de la solitude. Pourtant peu nombreux sont les agriculteurs de profession qui quittent ce pays après y avoir travaillé. Parlant plus particulièrement des cultivateurs français qui font une partie de la besogne de leurs mains, un homme ayant vu à l'œuvre quantité de métayers formulait à peu près comme suit les résultats de son expérience : « Les paysans, même d'intelligence moyenne, qui viennent en Tunisie, s'ils sont sobres et travailleurs, y restent, y deviennent propriétaires et y attirent un ou plusieurs compatriotes ».

Sans vouloir attacher un sens trop absolu à ces paroles, elles résument assez exactement la situation de ces dernières années, et le même désir de rester dans la Régence se retrouve chez les colons appartenant à toutes les classes sociales.

La prospérité matérielle de l'agriculture tunisienne, bien que très réelle, ne semble pas expliquer d'une façon suffisante la fixation de personnes d'origines si diverses. Le charme d'un climat oriental, l'amour viril d'une vie libre, pleine d'initiative et d'indépendance, sont des éléments qui constituent évidemment de puissants attraits.

Mais il n'est peut-être pas téméraire d'aller plus loin et de regarder plus haut. Le colon tunisien a le sentiment qu'il contribue à une œuvre considérable. Que de foyers où l'on discute quotidiennement la politique



Flore désertique : cierge importé du Mexique

coloniale à suivre ! Que de cultivateurs, moins habitués aux idées générales, qui journellement s'entre-
tiennent avec joie des améliorations réalisées par eux
et les mettent en parallèle avec la routine de certains
voisins !

Chez les uns comme chez les autres, c'est un sen-
timent de fierté qui domine : fierté de se savoir un
novateur et un chef, fierté de sentir, plus ou moins
confusément, que l'on sert la cause de la civilisation,
qu'on est un soldat de la grande armée du progrès.

Et c'est parce qu'ils ont la certitude d'être utiles à
la collectivité et à leur patrie, que les colons français
ont le droit de compter en toutes circonstances sur la
sympathie de leurs compatriotes et l'appui du gou-
vernement lui-même.

A. GOUNOT.

Membre de la Conférence Consultative

